



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités de plein air

Question écrite n° 49014

Texte de la question

M. Laurent Furst rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que, selon un proverbe africain, il faut tout un village pour éduquer un enfant. Sur cette base de bon sens, notre pays s'est toujours appuyé sur trois piliers pour accompagner l'épanouissement des jeunes générations : l'éducation nationale, les parents et l'éducation populaire. La réforme des rythmes scolaires ne pourra être mise en oeuvre efficacement sans mobiliser et fédérer les trois acteurs précités. En Alsace l'association la JPA 67 jeunesse au plein air du Bas-Rhin est un partenaire fort et incontournable de nombreuses actions éducatives menées tant par des parents que des associations ou l'éducation nationale elle-même. De plus elle soutient aussi bien des enfants dans le monde rural que dans les villes et notamment les territoires défavorisés. C'est pourquoi il s'inquiète de la baisse drastique annoncée des moyens accordés par le ministère de l'éducation nationale à cette association, il souhaite que cette perspective soit revue et que le travail essentiel mené par la JPA soit pris en considération.

Texte de la réponse

La confédération Jeunesse au Plein Air (JPA) est une association qui permet à des enfants d'accéder à des vacances et des loisirs éducatifs. Son action en complémentarité de l'école est reconnue par l'agrément de l'éducation nationale et par une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) qui a été renouvelée pour la période 2014-2016. Ce renouvellement intervenu en avril 2014 témoigne de la reconnaissance de l'engagement de la JPA en faveur de la réduction des inégalités et des valeurs de solidarité, de laïcité et d'éducation à la citoyenneté portées par la confédération, valeurs auxquelles le ministère chargé de l'éducation nationale est fortement attaché. Cependant la situation actuelle de contrainte budgétaire a conduit le ministère à réévaluer son soutien afin de trouver le juste équilibre entre les besoins exprimés par l'association et les moyens disponibles pour faire fonctionner au mieux l'école de la République en termes de crédits d'intervention. Dans ce contexte, les crédits dévolus aux associations ont été concentrés sur les projets associatifs les plus directement en lien avec l'école. Les actions éducatives de la JPA étant largement centrées sur les temps de loisir et les activités extra-scolaires, le soutien du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a été réévalué. Compte tenu des difficultés que ce recentrage de moyens peut induire sur l'activité de cette association dont le financement de l'État constitue une part importante de l'ensemble des ressources, la baisse de la subvention a été contenue. Le montant de la subvention accordée s'élèvera donc pour la période 2014-2016 à 2 970 000 euros, ce qui fait toujours de l'éducation nationale le premier soutien du mouvement Jeunesse au Plein Air.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49014

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 980

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7757